

Procédure d'équivalence BF1, BF2 et BF3 pour les BEESAN

Pour qui?

Le BF1, BF2

- Je suis licencié à la FFN, titulaire des titres d'évaluateur ENF1 et ENF2
- Je suis titulaire du BEESAN
- Je justifie d'une expérience de 100h sur des groupes ayant pour objectif la préparation du Pass'sports de l'eau.

Le BF3

- Je suis licencié à la FFN, titulaire des titres d'évaluateur ENF1, ENF2 et ENF3
- Je suis titulaire du BEESAN
- Je justifie d'une expérience d'entraînement de 150 heures sur les deux dernières années sur des groupes ayant pour objectif la préparation du Pass'compétition.

Quand?

6 et 7 septembre 2014

Où?

Siège de l'ERFAN, 2 rue Grenet Tellier, 51000 Châlons en Champagne.

Contenus de la formation :

- ✓ La fonction de tuteur
- ✓ La protection des mineurs et les comportements à risque
- ✓ Les directives techniques nationales
- ✓ Actualisation des connaissances

Dossier d'inscription :

Une demande par niveau de BF

Sur demande auprès du Comité Régional

erfan.cr07@orange.fr

A remettre au plus tard le 30 août 2014

Coût :

300€ / 150€ En fonction du statut et sur demande

Une aide est possible pour les bénévoles qui ne sont pas pris en charge par l'OPCA, elle peut être obtenue auprès du Comité Régional (demande écrite de bourse de formation à joindre au dossier)

Pour pouvoir être tuteur dans le cadre de la formation fédérale, il faut être en possession d'un BF

Le tuteur est reconnu et son club devient une structure d'accueil pour recevoir des candidats BF.

A terme et dans le cadre de la labellisation, les éducateurs de club devront être en possession du BF correspondant au niveau du groupe encadré.